

AVIS DE CONSTRUCTION

N° eBau 2023-23073

Requérants :	Gfeller Marina, Bergstrasse 52, 2540 Grenchen ; Kessler Michael, Hübeli 5, 2544 Bettlach ; Nigèle Gfeller, Hübeli 4, 2544 Bettlach
Auteurs du projet :	YBR Baumanagement GmbH, Bratschi Yves, Hauptstrasse 64A, 2552 Safnern
Propriétaire foncier :	Idem requérants
Projet	Construction d'une maison familiale double avec structure en bois et garage en annexe
Emplacement :	Parcelle N° 1055, Chemin du Pierrat, Commune de Romont, zone H2
Dérogation requise:	RC art. 17 al. 1
Dimensions :	Selon plans déposés

Dépôt public de la demande : la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Romont jusqu'à l'expiration du délai d'opposition et sur la plateforme eBau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Romont. Les oppositions collectives et les oppositions multicolpiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Le Conseil municipal

Romont, le 15 mars 2024